



**PRÉFET  
DE LA  
CÔTE-D'OR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**SECRETARIAT GÉNÉRAL  
Direction de la citoyenneté et de la légalité**

Bureau de la réglementation générale,  
des élections et des missions de proximité  
Affaire suivie par : RENOT Annick  
Tél : 03 80 44 65 42  
mél : [annick.renot@cote-dor.gouv.fr](mailto:annick.renot@cote-dor.gouv.fr)

**ARRETE PREFECTORAL n°1274 du 30 décembre 2020 portant renouvellement des commissions de  
contrôle des listes électorales des communes de l'arrondissement de DIJON**

Le Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté  
Préfet de la Côte-d'Or

**VU** le code électoral, notamment, ses articles L. 19 et R7 à R11 ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°107 du 25 février 2019 modifié par l'arrêté du 21 mars 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle des listes électorales dans les communes du département de la Côte d'Or ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°1182 du 2 décembre portant renouvellement des commissions de contrôle des listes électorales des communes de l'arrondissement de DIJON ;

**VU** les propositions communiquées par les Maires des communes de l'arrondissement de DIJON ;

**VU** les désignations des représentants par le Président du tribunal judiciaire du département de la Côte d'Or pour les commissions non constituées précédemment ;

**Considérant** qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

**Considérant** qu'il convient de prendre un nouvel arrêté de composition des commissions de contrôle des listes électorales des communes de l'arrondissement de DIJON pour tenir compte des nouvelles propositions communiquées par certaines communes et des désignations complémentaires de délégués du Tribunal judiciaire du département de la Côte d'Or ;

**SUR** proposition du Secrétaire Général de la préfecture de la Côte d'Or ;

**ARRETE**

**Article 1er** – L'arrêté préfectoral n°1182 du 2 décembre 2020 est abrogé.

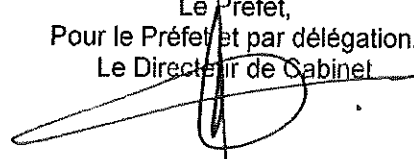
**Article 2** – Les commissions de contrôle chargées de vérifier la régularité des listes électorales et d'examiner les recours gracieux formulés par les électeurs pour les communes de l'arrondissement de DIJON sont renouvelées suite aux élections municipales de 2020.

**Article 3** – Les personnes dont les noms figurent dans les tableaux annexés ci-après sont nommées membres des commissions de contrôle pour une période de trois ans.

**Article 4** – Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Côte d'Or et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Côte d'Or.

Fait à Dijon, le 30 décembre 2020

Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le Directeur de Cabinet



Danyl AFSOUD

## COMPOSITION COMMISSION DE CONTRÔLE - VILLE DE DIJON

Civilité	Nom	Prénom	Titre	Qualité
Madame	CHOLLET	Marie-Odile	Conseillère Municipale	Titulaire
Madame	TENENBAUM	Françoise	Conseillère Municipale	Titulaire
Madame	CHARRET-GODARD	Océane	Conseillère Municipale	Titulaire
Monsieur	HAMEAU	Denis	Conseiller Municipal	Suppléant
Monsieur	AMIRI	Bassir	Conseiller Municipal	Suppléant
Madame	BALSON	Mélanie	Conseillère Municipale	Suppléante
Monsieur	BICHOT	Emmanuel	Conseiller Municipal	titulaire
Monsieur	DAVID	Bruno	Conseiller Municipal	Suppléant
Madame	HERVIEU	Catherine	Conseillère Municipale	Titulaire
Monsieur	ROBERT	Fabien	Conseiller Municipal	Suppléant